

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 6 juillet 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30, en séance publique, salle du Conseil de la mairie, sur convocation adressée par Monsieur Cayron, Maire d'Espalion.

Présents : Mmes Anglade, Ausseil, Ginisty, A. M. Glandières, Lacampagne, Ladoux, Lantuech, Martin, Michel, Rey
Mrs Cayron, Caviale, Cluzel, Delpérié, Grandesso, Le Derff, Ruffat, Salvan, Septfonds, Tavet

Ont donné procuration : Mr Batut à Mme Rey
Mr Mazelier à Mr Le Derff
Mr Angles à Mr Cayron
Mme S. Glandières à Mme Michel

Absents : Mme Mercadier, Mlle Solignac, Mlle Poux

Mr Delpérié est désigné secrétaire de séance

Mr Caviale a refusé la sollicitation du Maire pour être secrétaire de séance en argumentant « qu'il y a assez d'élus de la majorité »

* * * * *

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2010

Mr Caviale fait quatre observations :

- Il demande si la préfecture a validé les délibérations du précédent Conseil Municipal.
Mr le Maire lui répond que oui et qu'il n'y a eu aucun problème signalé.
- Mr Caviale demande pourquoi le Compte-rendu du Conseil Municipal n'a pas été affiché sous huitaine ?
Mr Grandesso (secrétaire de la séance précédente) lui répond qu'il est peut être responsable car il n'a pas rendu le Compte-rendu immédiatement.
- Il demande des précisions sur l'association FAN'Z'ART à laquelle, il a lu dans le Compte-rendu, on remettait une subvention.
Mr le Maire lui répond que FAN'Z'ART n'est pas une association, mais le nom d'une manifestation portée par Espalion Expo.
- Mr Caviale demande à voir les documents qui ont permis de remettre une subvention au Comité de la Légion d'Honneur.

* * * * *

Avis du Conseil Municipal sur le projet de PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations) du bassin « Lot amont 3 »

Mr le Maire commence la présentation et Mr Caviale l'interrompt immédiatement et évoque l'article 2121-19 et le règlement intérieur concernant les questions orales, une fois par trimestre. Il indique que la dernière séance de questions orales date du 21 janvier 2010. Mr le Maire lui répond qu'il y a eu une autre séance entre temps avec les questions orales.

Mr le Maire reprend et lit le rapport de l'enquêteur public du PPRI au sujet d'une demande d'Espalionnais, habitants de la rue Pierre Monteil, qui ont amené une pétition avec copie au Maire.

Mr le Maire évoque la copie d'un courrier de Mr Caviale à la Préfète de l'Aveyron.

Mr le Maire fait lecture de la réponse de la préfète dont il a reçu une copie.

Les habitants de la rue Pierre Monteil et Mr Caviale font la demande d'une étude complémentaire sur le « rôle » dans les inondations, des installations sportives en amont de leur rue.

Mr Caviale cite des textes de lois et précise la définition de la zone aléas forts et indique que dans cette zone la sécurité des personnes (de part la définition) n'est plus assurée. Il souhaite des actions en local et demande que les Maires concernés s'associent et sollicitent le fond de prévention des risques majeurs du ministère de l'environnement pour mettre en place des actions.

Mr Caviale indique que c'est bien d'avoir un PPRI, mais pour le futur cela ne résout rien pour les maisons et constructions actuelles. Il dit que le PPRI couvre l'Etat, mais pas le Maire qui reste responsable. Une discussion s'engage autour du PCS où, tour à tour, Mr Caviale, Mr Andretto, Mr le Maire s'expriment sur son rôle et sa mise en place depuis plusieurs années sur Espalion.

Mr Caviale pose une question sur le terrain Bras du foirail et le type de construction qui va s'y faire. Mme Rey et Mr le Maire lui répondent.

Mlle Andrée-Marguerite Glandières intervient et attire l'attention sur le rôle des retenues d'eau, en amont, qui est décrit dans le PPRI.

Mr Caviale lui répond en reprenant l'Historique de la crue de 2003 et le rôle joué par le barrage de Castelnau.

Mr le Maire demande quel avis souhaite donner le Conseil Municipal :
Il propose que le Conseil Municipal prenne note des inquiétudes et de la demande de réalisation d'une étude sur les lieux publics réalisés avant 1990 sur la plaine de Perse. Il propose ensuite que le Conseil Municipal demande l'avis et l'aide de l'Etat pour la réalisation de cette étude.

* * * * *

Vote du solde de subvention pour le Comité des fêtes

La somme de 5 700 € est votée à l'unanimité.

* * * * *

Avenant n°1 pour la mission de maîtrise d'œuvre DDT pour les travaux de Biounac

Mr le Maire présente et explique le pourquoi de cet avenant.

Mr Caviale demande des compléments d'information. Mr le Maire lui répond.

Mr Cluzel indique que les travaux n'ont pas changé grand-chose.

Mme Rey et Mr le Maire lui répondent que ces travaux ont quand même permis de refaire les réseaux et d'enfourer certains autres.

Une discussion s'engage sur une déviation de Biounac à la RN88.

Avenant voté à l'unanimité.

* * * * *

Modification d'un tarif au Centre de vacances Les Sagnes

Mr Delpérié expose la modification du tarif qui est demandée, concernant la gestion libre.

Le tarif est voté à l'unanimité.

* * * * *

Décisions modificatives n°1 des budgets : ville d'Espalion, Centre de vacances Les Sagnes, la Barrière

Mr Delpérié expose les différentes décisions modificatives qui sont simples et concernent essentiellement des écritures d'ordre.

Les trois décisions modificatives sont votées à l'unanimité.

Mr le Maire indique que l'ordre du jour est écoulé, il souhaite à tout le monde de bonnes vacances et un bon été à Espalion.

* * * * *

La séance est levée à 22h15.

Le Maire
Gilbert CAYRON

Le secrétaire de séance désigné
David DELPERIE